

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

SEPTEMBRE
2015

GAZELCO

CGSP

FGTB Services Publics

L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL mérite votre confiance

71^e année - n°8 - septembre 2015 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



ÉDITO
Même pas
les miettes...
P. 3



DOSSIER
PPP : les raisons de
leur inefficacité
P. 4



GAZELCO
C'est la rentrée scolaire ...
et parlementaire !
P. 9

Primes syndicales

Rappel – Demande duplicatas 2014 !

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata, même si votre formulaire a été égaré, si vous ne l'avez jamais reçu ou s'il contient des erreurs structurelles. Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale, deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous contactez par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur ou vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème ;
- soit vous envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale **via l'adresse** : sec.asbl-vzw@cgspacod.be. Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2014 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.



DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi - Pensionnés

Musée du Doudou

La Commission intersectorielle des Pensionné(e)s (CRIP) organise un voyage le **23 septembre** au musée du Doudou, Jardin du Mayeur, Grand-Place à Mons.

Midi : repas sur la Grand Place de Mons.

Après-midi : visite de l'Hôtel de Ville de Mons ou après-midi libre.

Départ : 9h au coin des rues de la Villette et Libioulle, derrière la gare de Charleroi Sud. Retour : vers 19h à Marcinelle.

Coût : 39 € pour les affiliés et 43 € pour les sympathisants.

- Inscription à l'accueil : 071 79 71 11.

- Versement sur le compte de la CRIP BE39 0882 6941 9919 (BIC GKCCBEBB) avec la mention « Doudou Mons » pour confirmer la réservation et ce, pour le **10 septembre au plus tard**.

Attention au changement de n° de compte, seules les inscriptions confirmées par le versement seront prises en considération.

Renseignement : Alphonse Vanden Broeck 0495 34 09 28.

Assemblée générale

Le Comité régional intersectoriel des pensionnés a le plaisir de vous inviter le **13 octobre** à la CGSP, 42 rue de Montigny, à Charleroi, à l'assemblée générale des pensionnés et prépensionnés qui sera suivie d'un repas pour les participants qui le désirent.

10h : accueil des participants. 10h30 - 12h : assemblée générale. 12h15 : apéritif, paella, vin, café, dessert, le tout pour la somme de 20 €.

Réservation obligatoire pour au plus tard le 5 octobre, par versement sur le compte de la CGSP CRIP : BE39 0882 6941 9919 (BIC. GKCCBEBB) avec la mention « repas ».

Renseignement : Alphonse Vanden Broeck 0495 34 09 28.

Namur - Secteur Admi

Congrès statutaire – Appel à candidatures

Le vendredi 29 janvier 2016 se tiendra le Congrès statutaire de la CGSP Namur-Brabant wallon de la régionale de Namur.

Un appel aux candidatures est lancé pour les mandats suivants :

- un Secrétaire régional : Joëlle Tyssaen sortante et non-rééligible ;
- un Président régional : Jean-Pol Donnay sortant et rééligible ;
- un Vice-président : Marie-Louise Mirguet sortante et rééligible ;
- trois Vice-présidents : Christian Wellens, Stéphane Wilmotte et Christian Servais sortants et non-rééligibles.
- trois Vérificateurs aux comptes : Jean-Pierre Baugnet, Claude Pirotte et Jean-Pol Gaspard sortants et rééligibles.

Les élections se dérouleront conformément au statut de la régionale CGSP Namur-Brabant wallon.

Les candidatures doivent être adressées par courrier pour le 15 novembre 2015 à 16h, à :

CGSP Admi Namur-Brabant wallon : Joëlle Tyssaen
Secrétaire régionale Rue de l'Armée Grouchy, 41 - 5000 Namur

Même pas les miettes...

C'est la rentrée et elle sera chaude, si ce n'est d'un point de vue climatique au moins d'un point de vue social.

L'exaspération des travailleurs est à son comble.

Avant de partir en vacances, le gouvernement des droites a bouclé son « tax-shift » et d'autres travaux budgétaires. Cet épisode fiscal est l'occasion de nouveaux cadeaux aux entreprises et d'une augmentation des taxes indirectes pour tous ; taxes qui sont par définition injustes. Le cas le plus emblématique est sans conteste le retour à 21 % de la TVA sur l'énergie. Trois des quatre partis de cette coalition, qui étaient si fiers lorsqu'ils avaient imposé la diminution de la TVA sur ce produit de première nécessité, sous le précédent gouvernement, ont retourné leur veste avec un aplomb sidérant.

Le gouvernement De Wever a en outre définitivement abandonné le seul engagement social de leur déclaration gouvernementale, à savoir le deuxième mois de salaire garanti en cas de maladie. Ce point avait déjà été reporté une première fois et maintenant le voilà définitivement enterré...

« Rien que des miettes pour nous » telle est l'accroche du front commun pour la prochaine manifestation nationale du 7 octobre. Au-delà de ce constat amer, s'agissant des travailleurs des services publics, la réalité est encore bien plus grave ! Nous n'avons même plus les miettes et ce gouvernement poursuit son œuvre de dépeçage : nouvelles économies annoncées sur les pensions publiques, les entreprises publiques de nouveau menacées soit par des privatisations soit par des mesures antisociales, nouvelles économies en matière de fonctionnement des administrations...

Au premier chef la SNCB ! La ministre Galant fait à peu près tous les jours des déclarations guerrières vis-à-vis des travailleurs et de leurs représentants. Ultimatum et autres menaces empoisonnent le climat social. À la Poste, la direction propose aux travailleurs de racheter leur statut...

C'est dire que nous ne pouvons rater la mobilisation de l'automne !

Durant ce mois de septembre, il s'agira de convaincre toutes et tous nos collègues qu'il faut aller manifester le 7 octobre, date anniversaire de ce funeste gouvernement.

Aucun doute non plus, cela ne peut et ne doit qu'être qu'une première étape de cette mobilisation que nous espérons en front commun.

Nous n'avons pas le choix : nous devons faire valoir nos alternatives face à ce gouvernement et l'empêcher de nuire aux travailleurs, à tous les travailleurs. Nous devons serrer les rangs, refuser de chercher des boucs émissaires : non les migrants ne sont pas responsables de la crise.

Cette crise est, avant tout, une crise politique. Ce gouvernement et l'Union européenne veulent, profitant du prétexte de la dernière crise financière, enrichir les nantis et donc s'attaquent à la classe moyenne et aux travailleurs pauvres.

Ce combat est vital ! Aucun prétexte, aucun état d'âme d'une diva verte, ne pourront justifier la moindre faiblesse vis-à-vis de ce gouvernement définitivement antisocial.

Partenariats public-privé (PPP) : les raisons de leur inefficacité

Les PPP (partenariats public privé), une absurdité de plus au catalogue du capitalisme, un montage quasi sans faille pour enrichir quelques sociétés bien placées, des cabinets d'affaire et de nombreux avocats et consultants. Et pour immanquablement appauvrir les pouvoirs publics qui y ont recours et, partant, les usagers et les contribuables que nous sommes tous. Pour s'en convaincre, l'ISP (Internationale des services publics) a mené une étude complète. Reposant sur 30 années de recherches menées par David Hall, ancien directeur de l'Unité de recherche de l'ISP, à l'Université de Greenwich (Royaume-Uni), cette étude, résumée ici, examine les différentes expériences en matière de PPP, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.

Nous les dénonçons de longue date mais l'étude de l'ISP sur les PPP fournit des chiffres, des références, des textes. En prime, elle nous fait découvrir que la situation est pire encore que ce que nous imaginions. Ainsi, par exemple, nous savions déjà que le privé n'est pas plus efficace que le public, bien au contraire. Par exemple, les soins aux États-Unis sont en grande partie privés mais leur coût est deux fois plus élevé qu'en Europe pour une moindre espérance de vie. Pareillement, un exemple en Allemagne démontre que les PPP ne sont d'aucun secours !

L'infrastructure allemande souffre d'un sous-investissement majeur. Le gouvernement investit trop peu et n'emprunte quasiment rien tandis que les entreprises privées et les ménages investissent à l'étranger. Actuellement, l'investissement dans les câbles à fibres optiques et les énergies renouvelables dépend largement des coopératives et d'autres initiatives locales. Un projet de PPP pour le nouvel aéroport de Berlin a été abandonné ; les travaux d'une nouvelle salle de concert à Hambourg avaient été estimés à 114 millions d'euros et devaient s'achever en 2010, mais l'entreprise de construction privée Hochtief prévoit à présent de boucler les travaux en 2017 pour un budget de 780 millions d'euros. Le montant total des loyers correspondant à un projet de PPP sur 15 ans pour 90 écoles à Offenbach était finalement de 1,3 milliard d'euros alors que le devis initial l'estimait à 780 millions. D'après des militants, le coût du PPP proposé afin de réhabiliter l'autoroute A7 était en fait de 25 millions d'euros plus élevé que dans le cas des passations de marchés publics normaux.¹



PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP) : LES RAISONS DE LEUR INEFFICACITÉ

Les multiples avantages de l'alternative publique

PAR DAVID HALL



Un coût exorbitant !

Ces engagements coûtent en fin de compte beaucoup plus cher qu'un financement direct par les pouvoirs publics. En fait, c'est plus que ça : dans bien des cas, ce sont les pouvoirs publics qui... financent le financement privé, ceci en plus de tous les frais qu'entraîne la procédure. Ce financement public se fait sous forme de garanties et de sommes octroyées directement, par exemple par des institutions financières internationales. Il s'agit là, en soi, d'un détournement de fonds (le maire de droite de Londres va jusqu'à parler de vol). Ce mélange malsain du public et du privé induit par ailleurs un taux élevé de corruption à tous les niveaux de décision.

Par ailleurs, les PPP interviennent surtout pour des projets d'infrastructure et bien moins dans les pays industrialisés que dans les pays en développement où ils sont souvent repris dans les conditionnalités des prêts accordés par le FMI.

« Les PPP tendent à dégrader les conditions d'emploi des travailleurs ainsi que leur organisation collective au sein de structures syndicales. Ces effets découlent avant tout du transfert des employés auprès d'un employeur privé distinct, mais aussi de la place prépondérante du contrat de PPP lui-même qui contraint les autorités publiques à rémunérer en priorité la société impliquée dans le cadre du PPP avant de procéder à toute autre dépense. »²

Principales conséquences

- La sécurité et la qualité de l'emploi diminuent car l'objectif de la société privée devient la maximisation des bénéfices, l'amenant à miser sur des contrats précaires et de la sous-traitance.
- Les travailleurs perdent leur statut de fonctionnaires, avec tout ce que cela a comme implications sur les retraites et les conditions de travail.
- La négociation collective est endiguée et souvent paralysée par les nouvelles conditions d'emploi. Il se peut que les employeurs privés appliquent différentes conditions d'emploi entre les nouveaux arrivés et les travailleurs transférés, instaurant ainsi une main-d'œuvre à deux vitesses.
- L'organisation syndicale se trouve affaiblie car l'effectif est réparti au sein d'unités plus petites et auprès d'employeurs différents, ce qui affaiblit la solidarité et force les syndicats à traiter avec nombre d'employeurs distincts.

L'année dernière, de nombreuses ONG ont publié une série de rapports critiquant les effets des PPP dans les pays en développement. Ils soulevaient plusieurs préoccupations :

- les PPP ajoutent à la dette à long terme des pays en développement, tout en fragilisant les prestations des services publics ;
- les financements privés et les PPP sont axés sur des projets rentables au détriment des besoins du plus grand nombre ;
- l'orientation de l'argent public par l'intermédiaire des fonds privés conduit à un défaut de transparence, et la « mobilisation » des financements privés revient à renforcer les stratégies d'investissement privé ;
- les PPP sont un moyen comparativement très coûteux de lever des fonds ;
- les pays ont une capacité limitée à négocier les contrats de PPP, les conséquences attendues manquent de clarté et le contrôle est déficient ;
- la promotion internationale des PPP fragilise la démocratie locale et peut contribuer à renforcer la position des élites corrompues ;
- de nombreux PPP se soldent par des échecs coûteux en ne réalisant aucun des investissements escomptés.

La résistance croît

La résistance aux PPP se perçoit également au niveau national tant dans les pays à revenu élevé que dans les pays en développement, par exemple au Royaume-Uni, aux États-Unis,

au Canada, en France, en Allemagne, au Portugal, en Tunisie, en Égypte, au Salvador, au Brésil, en Inde, et ailleurs. Ce rejet public associé à l'incertitude politique s'accompagne d'autres répercussions sur la viabilité financière des PPP, car le caractère aléatoire du soutien politique décourage les investisseurs d'accorder des prêts aux PPP.

Le Royaume-Uni a dû faire face à la plus vaste opposition publique et politique. Bien que tous les principaux partis politiques aient décidé de souscrire aux PPP comme moyen d'échapper à la fiscalité, les problèmes rendus publics par les rapports parlementaires et les articles de presse, y compris la presse de droite, se sont soldés par un large consensus sur le fait que les programmes n'étaient ni plus ni moins que du vol.³

Pourquoi dès lors cet acharnement en faveur des PPP ?

La raison avancée est d'ordre budgétaire. Les PPP permettent de contourner des règles comptables que les États se sont eux-mêmes fixées. Mais pourquoi cette rigueur budgétaire ? Et pourquoi ces campagnes forcenées en faveur d'un mécanisme aussi manifestement contre-productif du point de vue des pouvoirs publics ? La motivation est d'ordre idéologique.

Il s'agit de faire pénétrer le privé dans l'ensemble des domaines publics, et au-delà, d'inculquer aux populations l'idée que rien n'est possible sans le privé. Dans les faits, le financement d'infrastructures est public à plus de 90 % à l'échelle mondiale, et même dans les pays où les PPP sont les plus populaires, ils n'atteignent pas 15 %. Ce succès mitigé est parfaitement compréhensible au regard de leur coût exorbitant. Or, c'est là que se niche l'espoir de les contrer.

Comme le rappelle David Hall, l'opposition des mouvements sociaux s'est d'ailleurs déjà révélée payante dans plusieurs cas, notamment au Salvador en 2012, en Égypte sous le président Morsi.

Le public, garant de l'intérêt général

Non, nous ne sommes pas impuissants face aux Goliaths de la finance et leurs complices dans les sphères politiques. Alors qu'un investissement privé ne se fera, quasi par définition, que là où il y aura un bon rendement (un programme de soins pour tous en Afrique se limitant à quelques cliniques pour nantis), seul le secteur public peut assurer des services et des investissements qui garantissent un minimum de justice sociale sans menacer le fonctionnement démocratique de la société. Mais nous en sommes loin.

À moins – à moins... le référendum grec pourrait nous donner des idées...

Pour lire le rapport complet, rdv sur notre site Internet : www.cgspwallonne.be

1. Page 11 du rapport.

2. Page 38.

3. Page 28.

Dettes, austérité et démocratie

Pour aborder l'articulation entre ces trois éléments constitutifs de notre société, la CGSP wallonne avait invité le 17 février, dans le cadre de ses Grandes conférences syndicales, le sociologue Maurizio Lazzarato, auteur de *Gouverner par la dette*, Émilie Paumard du CADTM et de *L'Audit citoyen de la dette de la Belgique*, ainsi que David Garcia, membre de la plateforme d'audit citoyen de la dette en Andalousie.

Tout d'abord, ainsi que l'affirme Maurizio Lazzarato, la crise ne disparaît jamais, seule son intensité change. Il stipule que la dette est devenue un programme politique appliqué par tous et partout. De plus, ce programme a entraîné une réorganisation complète de l'État social. Dans le capitalisme néolibéral, la dette est devenue une question politique qui a permis un glissement de la lutte des classes : elle ordonne les mécanismes d'appropriation de la richesse sociale (qui ne passent donc plus par le profit mais par la financiarisation). La dette ne se réduit donc pas à une dimension économique : elle est aussi devenue la clé de voûte des rapports sociaux dans un régime néolibéral.

La crise ne disparaît jamais

La dette touche aussi la subjectivité des citoyens : est liée à la dette la question de la culpabilité (*Schuld* en allemand et en néerlandais désigne à la fois la dette et la culpabilité) et toutes les passions tristes découlent de cette dette culpabilisante.

La dette est un mécanisme politique mis en place dans les années 70 et, si elle sert au contrôle social, elle doit constamment augmenter, et, dans ce sens, la crise financière a été et est un véritable effet d'aubaine pour casser l'État social et mettre la main sur son butin.

En somme, par ce discours sur la dette, « nos élites oligarchiques poursuivent un but politique précis : détruire les résistances résiduelles (salaires, revenus, services) à la logique néolibérale »¹. Contrairement à la métaphore du bout du tunnel, l'objectif n'est pas de sortir de la crise, tout simplement parce que la crise est le moyen de gouverner. En somme, ceci revient à dire que l'austérité et la dette sont des moyens de continuer la guerre contre l'État social par d'autres moyens.

La dette et l'austérité constituent en quelque sorte une forme de gouvernement où la dette infinie induit une crise infinie dont on ne sortirait pas. Pour changer la donne et donner le change, il faudra vraisemblablement inventer de nouvelles formes de constructions politiques autres que la social-démocratie et que le communisme.



L'audit de la dette : un outil de lutte

Émilie Paumard du CADTM et de l'Audit citoyen de la dette présente cet outil qu'est l'audit et qui n'est certes pas une recette miracle mais bien un outil de lutte car, derrière les clichés proférés sur la dette (« nous vivons au-dessus de nos moyens », c'est bien connu) se cache surtout la volonté de ne pas la questionner, de ne pas la qualifier. Or, la question de la dette gagnerait à ce que l'on dévoile son arrière-plan politique.

L'inspiration de l'audit de la dette vient des pays du Sud qui ont été confrontés aux plans d'ajustement structurel imposés par le FMI dans les années 80.

Et même si le droit international est au service du capital, des traités stipulent que le remboursement de la dette n'est pas inconditionnel. Ainsi, ces traités protègent les droits humains, ils relèvent notamment que la dette doit avoir été contractée dans l'intérêt général de la collectivité. Il est donc possible de déterminer son caractère licite ou illicite.

Construire un rapport de force

L'audit est même prévu dans certains textes juridiques. L'idée derrière un audit est de faire payer ceux qui ont une responsabilité mais le processus est loin d'être aisé.

Ainsi, obtenir les informations peut être assez ardu. Et si l'audit est qualifié de citoyen, c'est surtout afin de construire un rapport de forces. L'enjeu est tout sauf minime puisque le paiement de la dette couvre 20 % du budget.

David Garcia présente pour sa part les audits citoyens mis en place au niveau des communes (importance de la proximité) en Espagne. Il évoque notamment comment les clauses du Mécanisme européen de stabilité viennent s'immiscer dans le processus décisionnel démocratique d'un État, induisant tout simplement pour le pays la perte de la souveraineté.

Face à ces écueils et grâce à la lucidité glanée par ces débats, il nous incombe et il nous revient d'éclairer ces vampires et de reprendre en main notre destin.

1. Maurizio Lazzarato, *Gouverner par la dette*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2014, p.7.



Le pouvoir d'achat

Ce n'est pas d'or que les gens ont besoin mais bien de pain, de vin et de vie.

John Dos Passos

Le pouvoir d'achat est une notion économique qui a pour objectif de mesurer la quantité de biens et de services qu'un revenu donné permet d'acquérir.

Le pouvoir d'achat dépend donc du niveau des revenus et des prix. Depuis le compromis fordiste¹, l'augmentation du pouvoir d'achat figure en bonne place dans les cahiers revendicatifs des syndicats. Toutefois, quelques grains de sable viennent enrayer la machine et rendent ce concept moins percutant, notamment par la récupération dont il fait l'objet.

Le salaire poche ?

Tout d'abord, force est de constater que la part des salaires dans le PIB est en chute constante depuis près de trente ans. Si on ne tient compte que du revenu salarié, cette part représente actuellement moins de 50 % de la richesse annuelle produite. Ce qui était donc vrai à l'époque du compromis fordiste devient sinon un mythe, à tout le moins un mirage.

En outre, sous le couvert du supposé maintien du pouvoir d'achat, nos adversaires politiques n'ont cessé de promouvoir diverses formules comme *le salaire poche*.

Entre le salaire brut et le salaire net ou poche, c'est la participation de chaque travailleur à la sécurité sociale et au fonctionnement de l'État qui fait la différence. Lorsque nos adversaires proposent une augmentation du salaire poche, ils envisagent de réduire soit l'impôt sur les revenus du travail, soit les cotisations sociales. Ils omettent donc de dire qu'ils comptent appauvrir la sécurité sociale. Or, diminuer les prélèvements sociaux, c'est réduire les services publics !

Seule une véritable augmentation des salaires bruts, des pensions et des allocations sociales permettrait d'assurer un meilleur partage des richesses, richesses produites par les travailleurs, et eux

seuls, quoi qu'en serine quotidiennement la doxa favorable aux entrepreneurs.



Le pouvoir d'achat, divinité insatiable de la consommation

Il s'agit néanmoins de réfléchir de plus en plus à la forme à donner à cette augmentation du pouvoir d'achat. Cette notion participe clairement au développement d'un modèle économique capitaliste. Il n'est, pour cette raison, pas étonnant qu'elle soit si souvent reprise dans la bouche des patrons et des capitalistes. Avoir comme principale revendication, l'augmentation du pouvoir d'achat, c'est placer le travailleur comme un consommateur potentiel et non comme un citoyen. Or, combler un consommateur ou un citoyen, ce n'est pas la même chose. Et revendiquer une augmentation du pouvoir d'achat sous cette forme revient à nourrir le *Moloch* de la société de consommation et ses trois piliers (la publicité, le crédit et l'obsolescence programmée). Il convient de rappeler que « *le but premier de la consommation dans la société des consommateurs n'est en aucun cas*

la satisfaction pleine et entière des besoins, des désirs et des manques... La consommation a pour seul objectif sa perpétuation, son intensification et sa généralisation à l'ensemble des rapports sociaux »².

Dans ce type de société, la consommation débridée ne doit jamais s'essouffler et la croissance doit se poursuivre, ce qui peut en outre s'avérer problématique dans un monde où les ressources ne sont pas infinies. Toutefois, le recours à ce vocabulaire complice d'un système qui nous aliène pour mener la lutte risque de perpétuer l'aliénation.

Le pouvoir de vivre

Et si l'augmentation du pouvoir d'achat se déclinait par une fiscalité redistributrice, par la réduction du temps de travail et par l'extension de « *la gratuité socialement construite, c'est-à-dire des activités humaines qui, bien qu'ayant un coût, n'ont pas de prix au sens du marché* »³ ? Cette gratuité constituerait notre façon à nous « *de donner du pouvoir d'achat, mais sous une forme démonétisée, qui ne nous rend pas complice de ce système et qui commence à nous faire sortir du capitalisme lui-même* »⁴.

En somme, pour éviter que le pouvoir d'achat ne nuise à la qualité de vie, il nous faut un salaire pour vivre et non du pouvoir d'achat pour consommer ! Partant, pourquoi ne pas dorénavant remplacer dans nos tracts le pouvoir d'achat par le pouvoir de vivre ?

1. Selon lequel les gains de productivité étaient transformés par les chefs d'entreprise soit en baisse des prix, soit en hausse des salaires.
2. Cédric Biagini, « *Zygmunt Bauman* » in *Radicalité, 20 penseurs vraiment critiques*, Cédric Biagini, Guillaume Carnino et Patrick Marcolini, Montreuil, 2013, p. 59.
3. Jean-Marie Harribey, « *Créer de la richesse, pas de la valeur* », *Le Monde diplomatique*, novembre 2013, p.3
4. Paul Ariès, « *Quelles stratégies pour les gauches antiproductivistes ?* », *Le Sarkophage*, n°31, juillet-août, p.1

L'enjeu syndical européen

L'Europe, et « Bruxelles » en tant que siège des institutions européennes, sont systématiquement invoquées en guise d'explication relative aux mesures qui s'imposent aux États membres contre leur gré. Le joug imposé à la Grèce, le traité austéritaire et le traité transatlantique n'en sont que des exemples emblématiques.

Face à ce niveau de pouvoir supranational qui dicte la politique économique aux États en se souciant comme d'une guigne de ses conséquences sociales, les syndicats, représentant les intérêts des citoyens et des travailleurs, ont fort à faire. C'est sur cette problématique qu'a porté le deuxième des quatre séminaires organisés cette année par l'IRB.

L'Europe qui s'est construite avec des objectifs économiques se raidit sur ses positions ordolibérales¹ et rechigne à développer sa dimension sociale. En guise d'harmonisation dans les domaines de la fiscalité, de l'âge de la retraite, de politique salariale, de soins de santé ou encore d'immigration, on constate de fortes différences dans ces domaines entre États membres. Ces disparités alimentent une concurrence organisée entre territoires et entre travailleurs. Là où on attend de l'Europe qu'elle rassemble, qu'elle harmonise, paradoxalement, elle divise.

À cela s'ajoute le fonctionnement trop peu démocratique et opaque des institutions, soumises à l'influence de puissants lobbies financiers, avec un parlement au rôle trop ténu et une commission toute-puissante qui dicte sa politique aux États au détriment des peuples européens. Après l'Espagne et le Portugal, l'obstination à écraser la Grèce sous le poids d'une dette en grande partie illégitime et les négociations secrètes menées avec les Nord-américains pour instaurer envers et contre tout le traité de libre-échange transatlantique (TAFTA) en font la regrettable démonstration.

Action syndicale européenne

Penny Clarke, Secrétaire générale de la FSESP, explique que les syndicats se sont organisés parallèlement à la construction européenne et sont rassemblés au sein de la Confédération européenne des syndicats (CES) pour représenter les intérêts des travailleurs et peser en faveur d'une Europe sociale. Pour les services publics, centrales syndicales et secteurs concernés s'affilient directement à la Fédération européenne des syndicats (FSESP). La CGSP y est



bien représentée et en tant que centrale belge, elle est souvent mise à contribution pour les nombreuses actions européennes qui ont lieu à Bruxelles. La FSESP est structurée en quatre commissions : administrations nationales et européennes ; gouvernance locale et régionale ; services sociaux et sanitaires ; services publics. Elle se livre à du lobbying actif avec parfois des résultats dans des luttes essentielles. Comme celle qui a permis que l'eau reste un bien public, a rappelé Gilbert Lieben, Secrétaire général de la CGSP wallonne. Pour Chris Reniers, Secrétaire générale de la CGSP, la principale difficulté de la FSESP réside dans la disparité d'approche qui existe entre les syndicats des différents pays. La tradition syndicale du type anglo-germano-nordique, par exemple, n'est pas celle du rapport de force ; elle agit donc plutôt sur le mode du lobbying. Parfois, les divergences de vue sont importantes. Il se trouve par exemple des syndicats favorables à la privatisation des services publics !

Des enjeux majeurs

Ce n'est pas l'idée d'Europe qu'il faut rejeter, mais bien la manière dont elle est mise en œuvre. Dans cet esprit, on parvient à trouver des prises de positions communes sur des enjeux majeurs. Les politiques d'austérité et les coupes budgétaires qu'elles engendrent dans

les services publics ; la lutte contre les attaques contre les droits des travailleurs (le droit de grève est systématiquement remis en cause) ; le salaire minimum ; l'âge légal de la pension ; la fiscalité ; la privatisation des soins de santé ; accords commer-

ciaux qui aggravent la dérégulation ; lutte contre les paradis fiscaux...

À nous de nous unir et de dégager les thèmes mobilisateurs, de définir les revendications communes que nous pouvons porter. Nous devons aussi nous battre pour des institutions plus démocratiques et promouvoir une harmonisation sociale vers le haut.

Qu'on ne s'y trompe pas, ce qui se joue aujourd'hui pour nous en Europe, c'est la déconstruction du modèle social solidaire dont les services publics sont le garant.

Notre engagement est de combattre ensemble pour empêcher ces destructions et de (re)construire les solidarités.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP

1. Doctrine économique selon laquelle le rôle des pouvoirs publics serait de mettre en place un cadre légal et institutionnel pour l'économie, afin d'assurer une concurrence « libre et non faussée » en accord avec les lois du marché. Elle inspire les normes de déficit budgétaire et les politiques d'austérité...

www.cgsp-acod-bru.be





C'est la rentrée scolaire ... et parlementaire !

Si les élèves profitent des vacances pour prendre du repos, ce n'est pas le cas de nos politiciens, pour qui, apparemment, cette période est propice au développement de l'imagination.

Après avoir à nouveau reculé l'âge de la retraite, bloqué l'indexation des salaires, instauré la pension à points, supprimé le bonus pension, prochainement un projet de loi devrait voir le jour visant à « diminuer le poids de l'ancienneté dans la constitution du salaire » traduction : ne plus faire évoluer les salaires en fonction de l'ancienneté mais uniquement en fonction de la productivité.

Demain l'Open VLD va déposer un projet de loi basé sur le fait que l'augmentation du salaire sur base de l'ancienneté est interdite par la loi car considérée par le législateur comme discriminatoire... interprétation réductrice s'il en est car nous sommes dans un tout autre contexte.

D'où vient le fait que les salaires augmentent en fonction de l'ancienneté ? Rien de discriminatoire là-dedans !

L'ancienneté est considérée comme synonyme d'expérience et d'augmentation des compétences. Il est clair qu'un travailleur qui entre dans un métier ne peut pas être aussi compétent qu'un autre qui le pratique déjà depuis plusieurs années, il faut également prendre en considération le tissu social qui se constitue au fil des années dans l'entreprise et également l'assimilation des structures et procédures internes, l'accession à des postes à responsabilités, tous ces éléments qui entrent en ligne de compte pour l'exécution d'un travail sont valorisés à travers l'ancienneté.

Nous sommes loin de la notion de discrimination entre les travailleurs.

Ce projet de loi va donc viser à supprimer simplement la valorisation de tous ces éléments acquis au fil des années et le remplacer par un élément unique : la productivité.

Si la productivité augmente également avec les années, ce n'est pas du tout pareil pour autant : introduire un critère de productivité implique la mise en compétition des travailleurs pour atteindre le seuil fixé, seuil qui augmentera chaque année très probablement... Vous voyez la carotte devant ? Il faut l'attraper maintenant ! Et avant les autres, il n'y en aura certainement pas pour tout le monde !

Pour Esteban Martinez, professeur à l'ULB et sociologue du travail : « *Il serait contradictoire de soutenir l'idée qu'il faut soutenir la formation des travailleurs tout au long de la vie et après ne pas reconnaître la formation et l'expérience acquise* »

On ne peut s'empêcher de se poser des questions quand on sait que ceux qui viennent de reculer l'âge de la retraite et veulent faire travailler les autres jusqu'à 67 ans veulent en même temps supprimer l'évolution de leur salaire pour finalement diminuer le montant de leur future retraite et affaiblir leur pouvoir d'achat en augmentant la TVA et en attaquant la sécurité sociale de toutes parts.

La machine poursuit sa route, elle continue à affaiblir les plus pauvres et presser encore plus la classe moyenne. Le modèle économique de droite montre toutes ses faiblesses et ses errements chaque jour, il est temps d'en changer : à gauche toute !

Plus d'informations sur ce que veut faire le gouvernement avec nos pensions ici : <http://www.metallos.be/pages/boite-a-outils/videos-dossiers-en-images/tout-ce-que-vous-avez-toujours-voulu-savoir-sur-les-pensions>



Le Secrétariat fédéral

Augmentation de la TVA sur l'électricité

Depuis 2003 des propositions se sont enchaînées afin de diminuer le taux de TVA de 21 % à 6 % visant à soutenir le pouvoir d'achat des citoyens en allégeant leur facture d'électricité.

En 2008 la FGTB complétait sa campagne pour une amélioration immédiate du pouvoir d'achat – comme l'abaissement de la TVA sur le gaz et l'électricité de 21 à 6 % et par une première ébauche de revendications à l'attention des employeurs en guise de préparation aux négociations interprofessionnelles.

Avec la crise financière qui est en substance la crise du libéralisme, le gouvernement était encouragé à prendre des mesures fiscales équitables, à augmenter les allocations sociales et à mieux s'atteler au problème de l'inflation, une liaison des allocations sociales au bien-être et prendre des mesures structurelles pour réduire la facture énergétique.

S'il est vrai qu'une grande partie de la facture globale est déterminée sur les marchés internationaux, le gouvernement pourrait toutefois prendre des mesures afin de soutenir le pouvoir d'achat.

Une diminution de la TVA en est une. La distribution d'électricité et de gaz naturel est taxée au taux de 21 %. Néanmoins, la loi sur le gaz et l'électricité dispose elle-même que l'électricité et le gaz naturel sont des besoins élémentaires.

Personne ne niera, du reste, que le fait de se chauffer et de s'éclairer dignement sont des besoins élémentaires. C'est pourquoi il est illogique que le taux de TVA de 21 % soit appliqué au lieu du taux de 6 %, En outre, la combinaison

de l'augmentation des prix et de celle de la consommation a un effet pervers : elle permet aussi à l'État de percevoir, sans efforts supplémentaires, des recettes beaucoup plus importantes sur le dos du consommateur.

Au niveau des accises, l'état perçoit déjà la taxation des produits énergétiques et de l'électricité via la cotisation sur l'énergie (= accise) gaz et électricité au moment de leur fourniture au consommateur.

En 2014 la décision est prise, il ressort que la piste d'une baisse de la TVA sur l'électricité à 6 % à partir d'avril 2014 contribuerait, par effet de rebond, à créer davantage d'emplois qu'une diminution des charges sur le travail à l'horizon 2018.

D'autres pays comme la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Luxembourg, le Portugal ou le Royaume Uni, appliquent un taux de TVA réduit à la livraison d'électricité.

En effet, l'État italien impose un taux réduit de TVA de 10 % pour les ventes d'électricité « domestique », c'est-à-dire l'électricité consommée par l'ensemble des ménages, et un taux de TVA de 10 % à 19 % sur les ventes d'électricité « non domestique ». Cela revient à faire payer plus cher l'utilisation industrielle d'électricité avec un taux variant en fonction de critères bien définis, tels que la pollution, la surconsommation.

Le gouvernement actuel ne prend que des mesures contre le pouvoir d'achat du citoyen

- Attaques répétées contre l'index.
- Volonté de blocage des salaires.
- Nouvelle vague de restructurations des entreprises.
- Attaques répétées contre les services publics alors qu'ils participent au maintien du pouvoir d'achat en rendant les services accessibles à tous (enseignement, transport, soins de santé, etc.).
- Prise en otage des Allocataires sociaux.
- Augmentation de la TVA.

Les différentes études menées sur l'évolution des prix montrent que le prix de l'électricité constitue actuellement environ un tiers du montant total de la facture d'électricité et que celui-ci a baissé de 5 % depuis 2012. Les taxes, les prélèvements ainsi que les frais de transport et de distribution ont quant à eux continué à augmenter sur cette période.

Cette décision discrimine les citoyens, « *Les coûts de distribution de l'électricité variant en fonction des localités, cette hausse de TVA n'affecterait pas tous les ménages de la même manière. Alors que les factures bruxelloises seraient les moins touchées, celles de la région des Fourons enregistreraient la plus forte croissance du pays* ».

Aujourd'hui, il semble difficilement concevable de ne pas considérer l'électricité comme un élément indispensable au bien-être. L'électricité est un produit de première nécessité et un bien vital pour les humains

L'augmentation du taux de TVA entraînera une dégradation du pouvoir d'achat, sauf à ce que celle-ci soit intégralement compensée par une baisse des prix ou une augmentation des salaires.

Rudy Outlet

Saut d'index de 2 %

« En vertu de la nouvelle loi, l'indice santé lissé est bloqué au niveau de mars 2015 (soit 100,66 points) tant que la moyenne arithmétique des indices santé des quatre derniers mois (indice lissé), multipliée par un facteur de 0,98 ne dépasse pas le niveau de mars 2015 ».

En pratique cela veut dire que les salaires n'évolueront plus tant que les futurs indices lissés multipliés par 0,98 n'atteindront pas la valeur actuelle de **100,66**.

Pour faire simple : la limite de 100,66 est matérialisée par la ligne orange et tant que la courbe verte (saut d'index) n'aura pas dépassé cette limite orange, **les salaires n'évolueront plus**.

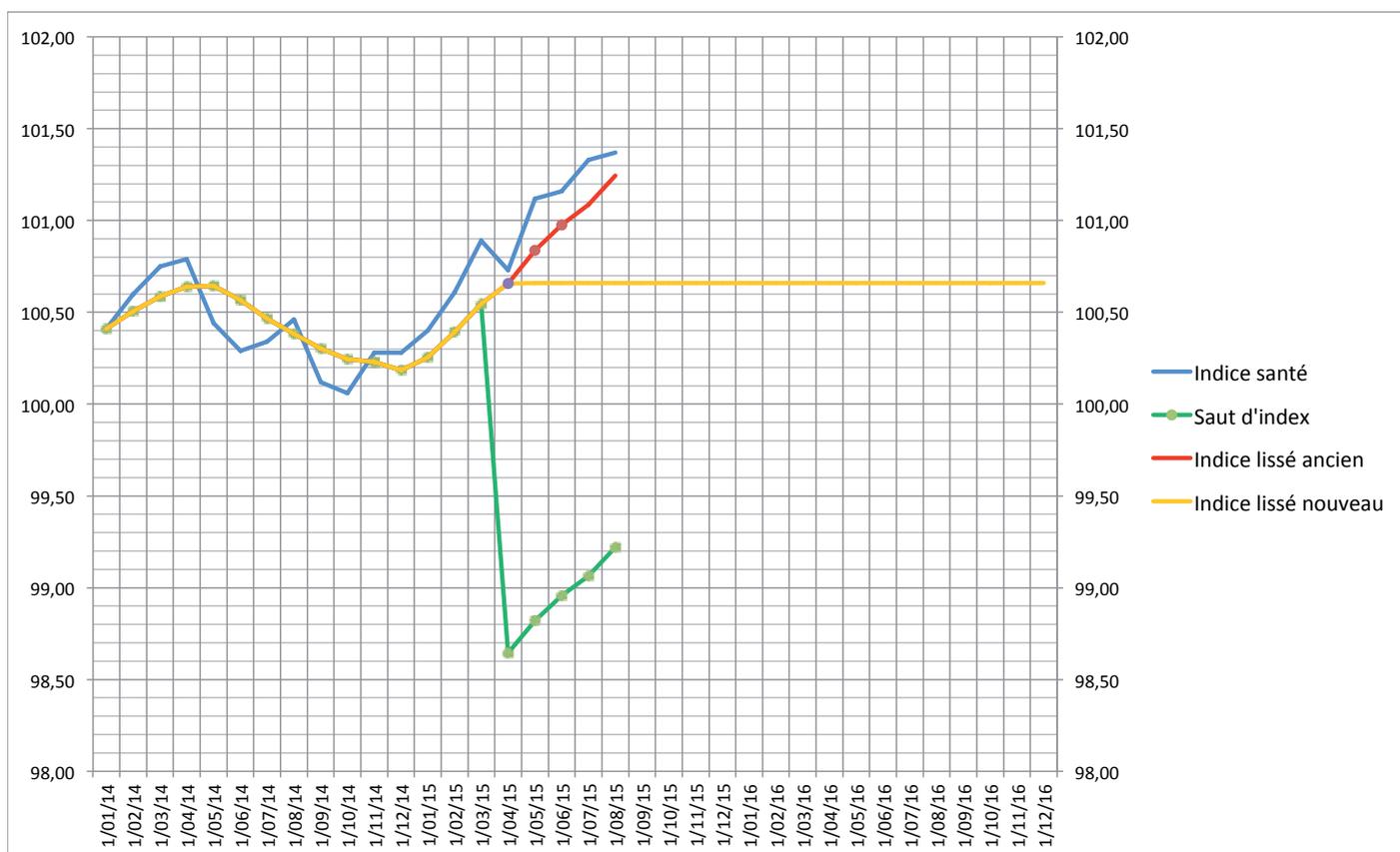
La courbe en rouge montre comment auraient encore évolué vos salaires si le saut d'index n'avait pas eu lieu. Aujourd'hui (en 4 mois) nous avons déjà perdu 2 fois l'augmentation des salaires obtenue en programmation sociale 2012-2013 (0,3 % en 2013).

Les derniers chiffres

Indice santé (ancien) de juillet 2015 : 101,37 (+ 0,58 % par rapport au mois d'avril)

Indice lissé (nouveau) = 98,96 → **Pas d'augmentation de salaires**.

Michel Houart



Tout le système est devenu instable ... **et surtout inéquitable**

Tout le système est devenu instable, c'est Damien Ernst Professeur à l'ULg qui l'affirme en parlant du système régulateur des prix de l'électricité (interview pour le journal « La Meuse »).

La dernière hausse de la TVA revient dans le débat et s'insère comme la mesure la plus inéquitable puisqu'une augmentation de 15 % de la facture d'électricité vient d'avoir lieu et s'appliquera à tous les consommateurs, les plus aisés comme les plus démunis.

Selon Damien Ernst, cette dernière mesure va accentuer également l'intérêt des consommateurs plus aisés pour les installations photovoltaïques dans le but d'alléger leur facture, cette hausse dernière de la TVA ramenant à seulement quatre années l'amortissement d'une installation moyenne.

Le travers de cette tendance c'est que les consommateurs les plus pauvres ou consommateurs simplement locataires n'auront pas les moyens ou la possibilité d'installer ces panneaux photovoltaïques et devront payer l'entièreté de l'augmentation mais aussi prendre en charge l'augmentation des frais de transport générée par la baisse de consommation des consommateurs les plus aisés.

Les travers du système régulateur actuel, nous les dénonçons depuis longtemps, vous avez pu le lire dans ces mêmes pages au fil des dernières années, cette fois une opinion scientifique extérieure à toute organisation syndicale l'annonce officiellement, nous ne pouvons que saluer cette initiative et espérer qu'elle sera entendue par nos instances gouvernementales. ■



30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

BARÈME NATIONAL DES EMPLOYÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

BARÈME ANCIENS STATUTS

		ANCIENNETÉ - ANCIENNETÉ																					
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32
1.647,67																							
07/2015	1.0066																						
CLASSE	TRINION SPANNING	100	104	108	112	116	120	123	126	129	132	135	138	141	144	147	150	152	154	156	158	160	162
1	210	3.482,95	3.622,26	3.761,58	3.900,90	4.040,21	4.179,53	4.284,02	4.388,50	4.493,00	4.597,48	4.701,97	4.806,46	4.910,95	5.015,43	5.119,93	5.224,42	5.294,07	5.363,73	5.433,40	5.503,05	5.572,71	5.642,37
2	197	3.267,33	3.398,03	3.528,72	3.659,41	3.790,11	3.920,80	4.018,82	4.116,84	4.214,86	4.312,88	4.410,90	4.508,92	4.606,94	4.704,96	4.802,98	4.900,99	4.966,34	5.031,69	5.097,04	5.162,39	5.227,74	5.293,08
3	185	3.068,31	3.191,04	3.313,77	3.436,50	3.559,24	3.681,97	3.774,02	3.866,07	3.958,11	4.050,17	4.142,22	4.234,26	4.326,32	4.418,36	4.510,41	4.602,46	4.663,83	4.725,19	4.786,56	4.847,93	4.909,29	4.970,66
4	174	2.885,87	3.001,30	3.116,74	3.232,17	3.347,61	3.463,04	3.549,61	3.636,19	3.722,77	3.809,35	3.895,92	3.982,50	4.069,07	4.155,65	4.242,23	4.328,80	4.386,52	4.444,24	4.501,96	4.559,67	4.617,38	4.675,10
5	164	2.720,01	2.828,82	2.937,61	3.046,41	3.155,22	3.264,01	3.345,62	3.427,22	3.508,82	3.590,42	3.672,02	3.753,62	3.835,22	3.916,82	3.998,42	4.080,02	4.134,42	4.188,82	4.243,22	4.297,62	4.352,03	4.406,42
6	156	2.587,33	2.690,82	2.794,31	2.897,81	3.001,30	3.104,80	3.182,42	3.260,04	3.337,65	3.415,27	3.492,89	3.570,51	3.648,13	3.725,76	3.803,38	3.881,00	3.932,75	3.984,49	4.036,23	4.087,98	4.139,72	4.191,47
7	150	2.487,82	2.587,33	2.686,85	2.786,36	2.885,87	2.985,38	3.060,01	3.134,65	3.209,28	3.283,92	3.358,55	3.433,19	3.507,82	3.582,46	3.657,09	3.731,73	3.781,48	3.831,24	3.881,00	3.930,75	3.980,51	4.030,27
8	145	2.404,89	2.501,09	2.597,28	2.693,48	2.789,67	2.885,87	2.958,01	3.030,16	3.102,31	3.174,45	3.246,60	3.318,75	3.390,89	3.463,04	3.535,19	3.607,33	3.655,43	3.703,53	3.751,63	3.799,72	3.847,82	3.895,92
9	140	2.321,96	2.414,84	2.507,72	2.600,60	2.693,48	2.786,36	2.856,02	2.925,67	2.995,33	3.064,99	3.134,65	3.204,31	3.273,97	3.343,62	3.413,28	3.482,95	3.529,38	3.575,83	3.622,26	3.668,70	3.715,14	3.761,58
10	135	2.239,03	2.328,60	2.418,16	2.507,72	2.597,28	2.686,85	2.754,02	2.821,19	2.888,36	2.955,53	3.022,70	3.089,87	3.157,04	3.224,21	3.291,38	3.358,55	3.403,33	3.448,12	3.492,89	3.537,68	3.582,46	3.627,23
11	130	2.156,11	2.242,35	2.328,60	2.414,84	2.501,09	2.587,33	2.652,01	2.716,69	2.781,38	2.846,06	2.910,74	2.975,43	3.040,11	3.104,80	3.169,48	3.234,17	3.277,29	3.320,41	3.363,52	3.406,65	3.449,77	3.492,89
12	125	2.073,18	2.156,11	2.239,03	2.321,96	2.404,89	2.487,82	2.550,01	2.612,21	2.674,41	2.736,60	2.798,79	2.860,99	2.923,19	2.985,38	3.047,57	3.109,77	3.151,23	3.192,69	3.234,17	3.275,63	3.317,09	3.358,55
13	120	1.990,25	2.069,86	2.149,47	2.229,09	2.308,70	2.388,30	2.448,01	2.507,72	2.567,42	2.627,14	2.686,85	2.746,55	2.806,26	2.865,96	2.925,67	2.985,38	3.025,19	3.064,99	3.104,80	3.144,60	3.184,41	3.224,21
14	115	1.907,33	1.983,62	2.059,92	2.136,21	2.212,50	2.288,79	2.346,01	2.403,23	2.460,45	2.517,67	2.574,89	2.632,11	2.689,33	2.746,55	2.803,77	2.860,99	2.899,14	2.937,28	2.975,43	3.013,58	3.051,72	3.089,87
KLASSE	100	1.658,54	1.724,89	1.791,22	1.857,57	1.923,91	1.990,25	2.040,01	2.089,76	2.139,52	2.189,27	2.239,03	2.288,79	2.338,54	2.388,30	2.438,06	2.487,82	2.520,99	2.554,16	2.587,33	2.620,50	2.653,67	2.686,85

SALAIRES INDEXES (indice quadriestriel sans lissé) Montants en euro
GEINDEXEERDE LONEN (viersaandelijkse gezondheidsindex) Bedragen in euro

du forfait d'index ancien: 142,69

de vroegere indexbrifait: 142,69

BARÈME MINIMUM SECTORIEL AGENTS N.C.T. CP326

(Non applicable pour EBL - LABORELEC)

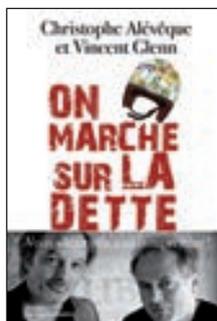
N°	Klasse - Classe																1822,87												
	14 - 13	12 - 11		10		9		8		7		6 - 5		4 - 3		2 - 1		NORM	NORM+										
1,0066	HA1	HA2	HB1	HB2	G1	G2	F1	F2	E1	E2	D1	D2	C1	C2	B1	B2	A1	A2	1,1061	1,0922	1,0821	1,0770	1,0686	1,0610	1,0542	1,0402	1,0200	1,0000	07/2015
40	2293,63	2752,36	2339,50	2807,40	2433,55	2920,26	2582,00	3098,40	2759,13	3310,96	2971,58	3565,90	3215,54	3858,65	3512,01	4214,41	3884,64	4661,57	100,00	120,00									
39	2293,63	2752,36	2339,50	2807,40	2433,55	2920,26	2582,00	3098,40	2759,13	3310,96	2971,58	3565,90	3215,54	3858,65	3512,01	4214,41	3884,64	4661,57	100,00	120,00									
38	2293,63	2752,36	2339,50	2807,40	2433,55	2920,26	2582,00	3098,40	2759,13	3310,96	2971,58	3565,90	3215,54	3858,65	3512,01	4214,41	3884,64	4661,57	100,00	120,00									
37	2293,63	2752,36	2339,50	2807,40	2433,55	2920,26	2582,00	3098,40	2759,13	3310,96	2971,58	3565,90	3215,54	3858,65	3512,01	4214,41	3884,64	4661,57	100,00	120,00									
36	2293,63	2752,36	2339,50	2807,40	2433,55	2920,26	2582,00	3098,40	2759,13	3310,96	2971,58	3565,90	3215,54	3858,65	3512,01	4214,41	3884,64	4661,57	100,00	120,00									
35	2293,63	2751,75	2339,50	2806,75	2433,55	2919,62	2582,00	3097,70	2759,13	3310,20	2971,58	3565,09	3215,54	3857,78	3512,01	4213,47	3884,64	4660,47	100,00	119,97									
34	2293,63	2751,75	2339,50	2806,75	2433,55	2919,62	2582,00	3097,70	2759,13	3310,20	2971,58	3565,09	3215,54	3857,78	3512,01	4213,47	3884,64	4660,47	100,00	119,97									
33	2293,63	2724,50	2339,50	2778,96	2433,55	2890,71	2582,00	3067,03	2759,13	3277,43	2971,58	3529,79	3215,54	3819,58	3512,01	4171,75	3884,64	4614,33	100,00	118,79									
32	2293,63	2724,50	2339,50	2778,96	2433,55	2890,71	2582,00	3067,03	2759,13	3277,43	2971,58	3529,79	3215,54	3819,58	3512,01	4171,75	3884,64	4614,33	100,00	118,79									
31	2293,63	2697,52	2339,50	2751,45	2433,55	2862,09	2582,00	3036,66	2759,13	3244,98	2971,58	3494,84	3215,54	3781,76	3512,01	4130,45	3884,64	4568,64	100,00	117,61									
30	2293,63	2697,52	2339,50	2751,45	2433,55	2862,09	2582,00	3036,66	2759,13	3244,98	2971,58	3494,84	3215,54	3781,76	3512,01	4130,45	3884,64	4568,64	100,00	117,61									
29	2293,63	2670,81	2339,50	2724,21	2433,55	2833,75	2582,00	3006,59	2759,13	3212,85	2971,58	3460,24	3215,54	3744,32	3512,01	4089,55	3884,64	4523,41	100,00	116,44									
28	2293,63	2670,81	2339,50	2724,21	2433,55	2833,75	2582,00	3006,59	2759,13	3212,85	2971,58	3460,24	3215,54	3744,32	3512,01	4089,55	3884,64	4523,41	100,00	116,44									
27	2293,63	2644,37	2339,50	2697,24	2433,55	2805,69	2582,00	2976,82	2759,13	3181,04	2971,58	3425,98	3215,54	3707,25	3512,01	4049,06	3884,64	4478,62	100,00	115,29									
26	2293,63	2644,37	2339,50	2697,24	2433,55	2805,69	2582,00	2976,82	2759,13	3181,04	2971,58	3425,98	3215,54	3707,25	3512,01	4049,06	3884,64	4478,62	100,00	115,29									
25	2293,63	2618,19	2339,50	2670,53	2433,55	2777,91	2582,00	2947,35	2759,13	3149,54	2971,58	3392,06	3215,54	3670,54	3512,01	4008,97	3884,64	4434,28	100,00	114,15									
24	2293,63	2618,19	2339,50	2670,53	2433,55	2777,91	2582,00	2947,35	2759,13	3149,54	2971,58	3392,06	3215,54	3670,54	3512,01	4008,97	3884,64	4434,28	100,00	114,15									
23	2293,63	2592,27	2339,50	2644,09	2433,55	2750,41	2582,00	2918,17	2759,13	3118,36	2971,58	3358,48	3215,54	3634,20	3512,01	3989,28	3884,64	4390,38	100,00	109,71									
22	2293,63	2592,27	2339,50	2644,09	2433,55	2750,41	2582,00	2918,17	2759,13	3118,36	2971,58	3358,48	3215,54	3634,20	3512,01	3989,28	3884,64	4390,38	100,00	109,71									
21	2293,63	2566,60	2339,50	2617,91	2433,55	2723,18	2582,00	2889,28	2759,13	3087,49	2971,58	3325,23	3215,54	3598,22	3512,01	3929,98	3884,64	4346,91	100,00	111,90									
20	2293,63	2566,60	2339,50	2617,91	2433,55	2723,18	2582,00	2889,28	2759,13	3087,49	2971,58	3325,23	3215,54	3598,22	3512,01	3929,98	3884,64	4346,91	100,00	111,90									
19	2293,63	2516,27	2339,50	2566,58	2433,55	2669,78	2582,00	2832,63	2759,13	3026,95	2971,58	3260,03	3215,54	3527,67	3512,01	3852,92	3884,64	4261,68	100,00	109,71									
18	2293,63	2516,27	2339,50	2566,58	2433,55	2669,78	2582,00	2832,63	2759,13	3026,95	2971,58	3260,03	3215,54	3527,67	3512,01	3852,92	3884,64	4261,68	100,00	109,71									
17	2293,63	2466,93	2339,50	2516,25	2433,55	2617,43	2582,00	2777,09	2759,13	2967,60	2971,58	3196,11	3215,54	3458,50	3512,01	3777,37	3884,64	4178,12	100,00	107,56									
16	2282,58	2466,93	2328,23	2516,25	2421,84	2617,43	2569,57	2777,09	2745,88	2967,60	2957,28	3196,11	3200,07	3458,50	3495,11	3777,37	3865,95	4178,12	99,52	107,56									
15	2259,98	2418,56	2305,18	2466,91	2397,86	2566,11	2544,13	2722,64	2718,69	2909,41	2928,00	3133,44	3168,39	3390,69	3460,50	3703,30	3827,67	4096,20	98,53	105,45									
14	2237,60	2418,56	2282,36	2466,91	2374,12	2566,11	2518,94	2722,64	2691,77	2909,41	2899,01	3133,44	3137,02	3390,69	3426,24	3703,30	3789,77	4096,20	97,56	105,45									
13	2215,45	2371,14	2259,76	2418,54	2350,61	2515,79	2494,00	2669,25	2665,12	2852,36	2870,31	3072,00	3105,96	3324,21	3392,32	3630,69	3752,25	4015,88	96,59	103,38									
12	2193,51	2371,14	2237,39	2418,54	2327,34	2515,79	2469,31	2669,25	2638,73	2852,36	2841,89	3072,00	3075,21	3324,21	3358,73	3630,69	3715,10	4015,88	95,64	103,38									
11	2171,79	2324,65	2215,24	2371,12	2304,30	2466,46	2444,86	2616,91	2612,60	2796,43	2813,75	3011,76	3044,76	3259,03	3325,48	3559,50	3678,32	3937,14	94,69	101,35									
10	2150,29	2324,65	2193,31	2371,12	2281,49	2466,46	2420,65	2616,91	2586,73	2796,43	2785,89	3011,76	3014,61	3259,03	3292,55	3559,50	3641,90	3937,14	93,75	101,35									
9	2129,00	2266,94	2171,59	2302,06	2258,90	2394,62	2396,68	2540,69	2561,12	2714,98	2924,04	2984,76	3164,11	3458,50	3495,11	3777,37	3865,95	4178,12	92,82	98,40									
8	2107,92	2234,59	2150,09	2279,27	2236,53	2370,91	2372,95	2545,23	2535,76	2688,10	2731,00	2995,09	2965,21	3132,78	3227,67	3421,61	3570,14	3784,62	91,90	97,43									
7	2087,05	2169,50	2128,80	2212,88	2214,39	2301,85	2349,46	2442,26	2510,65	2609,81	2703,96	2810,77	2925,95	3041,53	3195,71	3321,95	3534,79	3674,39	90,99	94,59									
6	2066,39	2148,02	2107,72	2190,97	2192,47	2279,06	2282,20	2418,08	2485,79	2583,97	2677,19	2782,94	2896,98	3011,42	3164,07	3289,06	3499,79	3638,01	90,09	93,65									
5	2025,87	2085,46	2066,39	2127,16	2149,48	2212,68	2280,59	2347,65	2437,05	2508,71	2624,70	2701,88	2840,18	2923,71	3102,03	3193,26	3431,17	3532,05	88,33	90,92									
4	1986,15	2084,81	2025,87	2106,10	2107,33	2190,77	2235,87	2324,41	2389,26	2483,87	2573,24	2784,49	2894,76	3041,21	3161,64	3363,89	3497,08	3659,90	86,59	90,02									
3	1947,21	1985,39	1986,15	2025,10	2066,01	2106,51	2192,03	2235,01	2342,41	2388,34	2522,78	2783,42	2981,58	3040,43	3297,93	3362,58	3490,56	3625,65	84,90	86,56									
2	1909,03	1946,46	1947,21	1985,39	2025,50	2065,21	2149,05	2191,19	2296,48	2341,51	2473,31	2521,80	2676,36	2728,84	2923,12	2980,43	3233,26	3296,65	83,23	84,86									
1	1871,60	1871,60	1909,03	1909,03	1985,78	1985,78	2106,91	2106,91	2251,45	2251,45	2424,81	2424,81	2623,88	2623,88	2865,80	2865,80	3169,86	3169,86	81,60	81,60									
0	1834,90	1834,90	1871,60	1871,60	1946,84	1946,84	2065,60	2065,60	2207,30	2207,30	2377,26	2377,26	2572,43	2572,43	2809,61	2809,61	3107,71	3107,71	80,00	80,00									

GEINDEXEERDE LONEN (vermaandelijke gezondheidsindex)

SALAIRES INDEXES (indice quadrimestriel santé lissé) Montants en

À LIRE

On marche sur la dette !



La règle d'or des 3 % de déficits à ne pas dépasser a-t-elle le moindre fondement scientifique ? Pas le moins du monde. L'austérité permet-elle de renflouer les finances publiques ? Bien au contraire, et en 2013 même le FMI a reconnu son erreur (issue d'une simple erreur de calcul aux conséquences dévastatrices), que les gouvernements européens continuent pourtant d'appliquer. Les dépenses publiques ont-elles fait exploser les déficits ? Faux, mais la baisse régulière des rentrées fiscales en est l'une des causes. La dette peut-elle être remboursée ? Non. La dette française vient de dépasser les 2 000 milliards d'euros et le remboursement en est devenu totalement infaisable, ne serait-ce qu'à cause des monstrueux intérêts qui la font gonfler chaque année. Doit-on s'en inquiéter outre mesure et brader les acquis sociaux, les services publics ou la recherche universitaire ? Non plus, rien ne nous y oblige, hormis les dirigeants politiques et économistes orthodoxes.

Alors on fait quoi ? Et bien le livre nous donne quelques pistes : un audit de la dette pourrait être réalisé dans le but d'en déterminer la partie « illégitime » et la restructurer. Les gouvernements pourraient emprunter directement à la Banque centrale européenne (BCE) à un taux très bas (1 % voire moins), plutôt que se fournir sur les marchés financiers à des taux élevés dépendant des agences de notations (elles-mêmes prédateurs financiers). Sans oublier la lutte contre la fraude fiscale et les paradis fiscaux, qui font perdre des centaines de milliards d'euros aux finances publiques des pays européens chaque année, la baisse des subventions aux énergies fossiles ou à l'agriculture intensive... les propositions ne manquent pas.

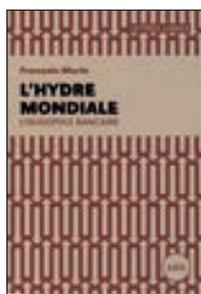
Christophe Alévêque est humoriste et comédien.

Vincent Glenn est l'auteur de plusieurs documentaires consacrés à l'économie.

Depuis 2014, les deux hommes coorganisent la « Fête de la dette » à Paris.

Christophe Alévêque et Vincent Glenn, *On marche sur la dette. Vous allez enfin tout comprendre !* Éditions de la Martinière, Paris, mai 2015, 174 p., 15 €.

L'Hydre mondiale



« *Too big to fail* », constatait-on durement en 2008, alors que la faillite de Lehman Brothers mettait l'économie mondiale à genoux. Trois ans plus tard, le G20 reconnaissait l'existence de 28 banques dites « systémiques », à la puissance telle que la défaillance d'une seule pourrait nous faire derechef culbuter dans l'abîme. Ces 28 banques, explique François Morin, constituent un oligopole qui est tout sauf d'intérêt public. Leur position dominante leur confère de facto des pouvoirs analogues à ceux des grandes institutions publiques notamment la capacité de fixer le prix de l'argent sans bien sûr partager ni leurs objectifs ni leurs devoirs. À coups de prises de risques massives et d'ententes frauduleuses, elles fragilisent les marchés, mais surtout exercent une influence politique telle qu'on chercherait en vain des puissances publiques en mesure de faire contrepoids. Faut-il chercher plus loin les causes de la crise politique qui traverse les démocraties occidentales ?

Si nous voulons mettre les citoyens à l'abri de désastres financiers à venir, il nous faut abattre l'hydre bancaire et rapatrier la monnaie dans le giron du public.

François Morin est professeur émérite de sciences économiques à l'Université de Toulouse.

François Morin, *L'Hydre mondiale - L'oligopole bancaire*, Lux Éditions, Montréal, juin 2015, 168 p., 12 €.



En découdre

Alors que depuis la fin des années 1990, le monde ouvrier revient sur le devant de la scène avec des luttes de plus en plus dures (occupations, séquestrations, grèves de la faim, menaces de faire « sauter l'usine », etc.), le rôle joué par les femmes a été passé sous silence. À la différence des hommes, elles ont souvent effectué leur carrière entière dans la même usine et subissent de plein fouet l'épreuve des restructurations ou de la liquidation pure et simple.

Qui sont ces femmes décidées à « en découdre » ? Ayant commencé à travailler après 1968, elles n'ont plus grand-chose de commun avec leurs mères : elles ne sont ni fatalistes ni résignées. Grâce à leurs combats, de nouvelles lois ont révolutionné le travail et, plus largement, la société. Elles ont obtenu d'être reconnues comme des salariées à part entière, et non pas comme des subalternes devant se contenter d'un salaire d'appoint. Elles ont mis en cause le pouvoir des petits chefs disposant d'un quasi-droit de cuissage. Elles ont donné sa dignité au travail en usine jusqu'alors considéré comme dégradant pour une femme. Elles ont changé le fonctionnement syndical en refusant de tout déléguer aux hommes. Les syndicats ont été obligés de prendre en charge des questions comme la contraception, l'avortement ou le partage des tâches familiales.

Fanny Gallot s'est appuyée, entre autres, sur les témoignages précis des femmes engagées dans cette lente et profonde révolution. Elle raconte leurs histoires surprenantes et émouvantes, comme celles des ouvrières de Chantelle et Moulinex dont les luttes ont marqué l'actualité.

Fanny Gallot est maîtresse de conférences à l'Université Paris-Est Créteil.

Fanny Gallot, *En découdre. Comment les ouvrières ont révolutionné le travail et la société*, Éd. La Découverte, Paris, 282 p., 19,50 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Même pas les miettes...
- 4 / Dossier • Partenariats public-privé (PPP) : les raisons de leur inefficacité
- 6 / Austérité • Dette, austérité et démocratie
- 7 / Le mot qui pue • Le pouvoir d'achat
- 8 / IRB • L'enjeu syndical européen

Infos GAZELCO

- 9 / Édito • C'est la rentrée scolaire ... et parlementaire !
- 10 / Augmentation de la TVA sur l'électricité
- 11 / Saut d'index de 2 %
- 12 / Tout le système est devenu instable... et surtout inéquitable
- 13 / Tableaux • Barèmes
- 15 / À lire

www.cgspwallonne.be

www.gazelco.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11